



Date: 26 avril 2022

Titre: Entretien et service des systèmes de CVCA pour l'ambassade du Canada à Mexico, Mexique.

Numéro de l'avis d'appel d'offres: 22-201323

---

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document d'appel d'offre susmentionné.

---

### Questions & Réponses # 1

**Q1.** « Les composants CVC qui nécessitent des services mensuels impliquent-ils 2 services par mois ? »

**R1. Oui, les composants CVC qui nécessitent un entretien mensuel impliquent pour l'instant 2 entretiens par mois.**

**Q2.** « Quelle est la durée du contrat ? »

**R2. La durée initiale du contrat est de 2 ans, avec 3 (1 an) périodes d'option liées au contrat. La proposition doit nous fournir les prix pour la période initiale du contrat (2 ans) et les prix des périodes d'option dans le tableau fourni à la section « III » : Formulaire de soumission.**

**Q3.** « Y a-t-il du matériel électronique autorisé à l'intérieur de l'ambassade du Canada à Mexico, au Mexique ? »

**R3. Aucun équipement électronique n'est autorisé à l'intérieur de l'ambassade du Canada à Mexico, au Mexique. Cela est dû aux problèmes de sécurité; nous vous recommandons d'utiliser une feuille de papier traditionnelle pour prendre des lectures et des mesures.**

**Q4.** « Quelles informations concernant la visite du site seront partagées ? »

**R4. Une présentation complète a été jointe en addendum 1 avec d'autres documents de sollicitation sur Achat et Vente.**

**Q5.** « Quelle est la mise en forme du document de proposition ? »

**R5. Le format demandé est mis en évidence dans la section « I » : Exigences de soumission (paragraphe : 1.5). Veuillez-vous assurer de ne pas inclure de liens Web, Google drive, liens Dropbox dans la proposition.**

**Q6.** « Les soumissionnaires sont-ils tenus de soumettre des lettres de recommandation en anglais ? »

**R6. Les lettres de recommandation/référence peuvent être soumises dans n'importe quelle langue : locale/anglais/ou français.**



**Q7.** « Les soumissionnaires devraient-ils fournir des services supplémentaires qui ne sont pas mis en évidence dans l'énoncé des travaux ? »

**R7. Non, seuls les services mis en évidence dans l'énoncé des travaux seront couverts et payés dans le cadre de ce contrat. Tous les services non indiqués dans l'énoncé des travaux seront pris en charge à la discrétion de l'ambassade et seront couverts par de nouveaux contrats.**

**Q8.** « Quelle est la nouvelle date limite pour soumettre les offres ? »

**R8. Les offres peuvent être soumises avant le 28 avril, 14h00 HAE.**

-----